31e ANNEE N° 2499 PARAIT LE SAMEDI 1e MAI 1920

SISTERON JOURNAL

REPUBLICAIN INDEPENDANT

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS

PAYABLES D'AVANCE

Neuf francs par an

ÉTRANGER, le port en sus

ADMINISTRATION ET RÉDACTION, 25, Rue Droite 25, SISTERON

Fondateur : A TURIN — Directeur-gérant : M. PASCAL LIEUTIER

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS

On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste

Les annonces sont reçues au bureau du Journal et à *Paris à l'Agence de la Presse, 20, Rue de la Victoire*, à l'*Agence Havas*, 8, Place de la Bourse et dans les principales agences

ANNONCES

Judiciaires (la ligne).....0 40

Commerciales (la ligne).....0.30

Réclames (la ligne).....0,60

Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré.

LETTRE DE PARIS

La discussion du budget

Il n'est que juste de le reconnaître, la discussion générale du budget a été traitée à la Chambre avec beaucoup de compétence, et, ce qui est plus rare, avec une réelle concision. Tout ce qui devait être dit a été dit, en termes souvent heureux, et les disgressions ont été très peu nombreuses. On a pu constater avec satisfaction que parmi les nouveaux venus il en était un nombre fort respectable à qui les questions financières étaient familières. La discussion a été approfondie et brillante. Tous les partis ont témoigné d'un sincère désir d'aboutir vite, en raison d'une situation de plus en plus embarrassante pour ne pas dire inquiétante.

Mais des impôts si nombreux et si lourds qu'ils soient, ne sauraient suffire. On est à peu près unanimement d'accord pour faire rendre gorge à ceux que la guerre a scandaleusement enrichis, mais il n'y a pas à se dissimuler que, si énergiquement qu'on s'y prenne, on ne récupèrera que des ressources relativement faibles, et en tous cas exceptionnelles et toutes temporaires.

Il est convenu que l'on fera, sous des formes variées et également attrayantes, appel à l'épargne. Nous aurons le choix entre les multiples emprunts d'Etat. Mais plus ces emprunts seront séduisants, et plus ils se traduisent par des intérêts coûteux. Ils dégageront le présent, ce qui est très appréciable, mais ce ne sera pas sans engager l'avenir. Ce seront des expédients momentanément avantageux mais en réalité de simples ajournements. En dépit du dicton, qui a terme peut devoir beaucoup, et un autre proverbe peut opportunément rappeler que c'est en payant ses dettes qu'on s'enrichit et non en en contractant de nouvelles.

Il ne s'agit donc pas seulement de parer au plus pressé; il faut dès maintenant avoir une politique financière. Jusqu'à présent on s'en était très insuffisamment occupé. Boucher les trous du budget est assurément nécessaire, mais il s'agit aussi et tout autant d'établir les bases d'un édifice financier vraiment solide. M. Léon Blum, porte-parole, d'ailleurs éloquent et instruit du parti socialiste, a préconisé le recours aux monopoles ; cette suggestion a paru bien peu tentante ; les monopoles, et très légitimement, sont discrédités avant d'avoir beaucoup servis. Les plus accomodants, les plus résignés des contribuables les trouvent exécrables. Une autre suggestion, contrairement à ce qu'on eût pu prévoir, a reçu meilleur accueil, c'est celle d'un impôt sur le capital. M. Noblemaire, dont on avait déjà, en une autre occasion, remarqué la largesse d'esprit et l'attitude généreuse, se déclara aussitôt prêt à étudier, à fond, et tout de suite un projet de prélèvement sur le capital. Quelques autres députés, représentants des classes moyennes, montrèrent même spontanéité, et une proposition qui, en d'autres temps, eût soulevé des tempêtes, parut si naturelle qu'un projet de résolution invitant le gouvernement à étudier un système de prélèvement sur les fortunes put être aussitôt déposé.

Bien entendu l'impôt sur le capital ne sera pas appliqué cette année, mais il peut l'être l'année prochaine. Il paraît tout particulièrement difficile à établir à une époque ou la valeur des fortunes est singulièrement instable, et il convient de ne pas oublier que l'impôt sur les successions, très élevé tout au moins dans la ligne directe, est déjà un impôt sur le capital. Il n'en demeure pas moins qu'une question qui, par sa répétition même, risquait d'être de plus en plus irritante, va se trouver étudiée nettement et résolument élucidée. Cela témoigne chez les nouveaux députés d'une louable compréhension des nécessités actuelles, d'une ferme intention de trouver remède, par des procédés permanents, à une crise financière, que les optimistes eux-mêmes ne peuvent considérer comme passagère.

Georges TONNELIER.

Pour améliorer l'hygiène scolaire

Les projets de M. Honnorat

Ainsi qu'il l'avait annoncé dès son arrivée au ministère de l'instruction publique, M. Honnorat se préoccupe d'améliorer l'hygiène scolaire. Une commission spéciale récemment créée rue de Grenelle a décidé d'étudier les quatre questions suivantes :

1° La tuberculose chez les membres de l'enseignement ;

2° L'inspection médicale et les infirmières scolaires ;

3 Les écoles de plein air et d'altitude ;

4° La création de terrains de jeux et de sports

Des rapporteurs ont été désignés. La première question a fait aussitôt l'objet d'un examen approfondi ; des conclusions ont été adoptées et, prochainement, M. Honnorat saisira le parlement d'un projet ayant pour double but de venir en aide aux maitres malades et de préserver les écoliers.

Voici les grandes lignes de ce projet. Les membres du personnel en exercice dans les établissements d'enseignement public qui sont atteints de tuberculose ouverte ou d'affection mentale dangereuse pour leurs élèves pourront obtenir un congé de 3 ans avec traitement intégral, puis un second de 2 ans à demi traitement. Ces congés seront accordés par périodes de six mois et renouvelés après examen médical, soit sur la demande de l'intéressé, soit d'office.

RUBRIQUE DES MUTILÉS

L'Amicale des Mutilés, veuves et orphelins de la guerre, de l'arrondissement de Sisteron, s'est réunie en assemblée générale, samedi après-midi, sous la présidence de M. Anglès, député, président d'honneur, MM. Sauvaire, sous-préfet, Gasquet, conseiller général. Thélène, maire de Sisteron et Mme Buès, membres d'honneur, assistaient à la séance. Devant une très nombreuse assemblée, M. Colomb, le dévoué président de l'Association, en un magistral exposé, a énuméré les justes revendications des adhérents, formulées dans une série de vœux très précis, déjà transmis à l'administration préfectorale et que les membres présents ont approuvés à l'unanimité. M. Anglès député, après avoir rendu un chaleureux hommage au dévouement de M. Colomb, a présenté les excuses de M Honnorat, ministre de l'Instruction Publique, et de M. Paul Reynaud, député, qui n'ont pu, malgré leur vif désir, assister à la réunion à cause du renvoi de la session du Conseil général Puis en un très éloquent et vigoureux discours, il a affirmé le caractère sacré de la créance des éprouvés de la guerre sur la nation et assuré à l'Association qu'avec ses amis parlementaires il n'épargnerait rien de son activité ni de son énergie pour que les vœux adoptés deviennent des réalités le plus tôt possible Les paroles de M. Anglès, comme celles de M. Colomb, ont été très applaudies, et cette belle séance a pris fin après l'inscription de nombreux membres nouveaux à l'Association.

Chronique Sportive

Devant un public assez nombreux s'est déroulé Dimanche un match mettant aux prises les premières équipes du *S. C. de Volonne* et du *S. V.*

La partie fut assez intéressante pour le *S. V.*, mais mal défendue par les adversaires qui n'eurent aucune homogénité, si bien que le ballon fut toujours dans leurs bois.

La victoire du *S. V.* s'affirma par 5 à 0.

Notons que notre équipe, en forme actuellement, donne beaucoup d'espoir, et que le mauvais départ qu'elle a eu au début de la saison fut la cause de toutes ses défaites.

Le résultat affirme la bonne entente de l'équipe qui voit à présent chacun à sa place et avec de bonnes intentions.

Nous félicitons tous les équipiers de leur succès mais tout particulièrement les demis et extrêmes.

La partie arbitrée par M. Sirven n'amena aucune discussion entre les 2 équipes.

Chronique Locale

SISTERON

Hygiène et tourisme. — Nous nous excusons de revenir si souvent sur l'état de propreté de notre ville, sujet pointilleux si, par ces temps de susceptibilité, nous ne voulons contrarier le Grand Maître de la vidange et le bon public auquel nous nous adresserons particulièrement.

Maintes fois nous avons fait appel à la bonne volonté des deux parties, quelquefois l'appel a été entendu, d'autrefois il est resté sans effet ; c'est le cas le plus souvent constaté. Néanmoins nous ne nous décourageons pas et nous insisterons davantage sur ce sujet spécialement cette année.

Nous voilà aux beaux jours, avec eux viennent les touristes et nous pensons avec raison que par suite du retour à l'état de paix l'affluence des étrangers sera plus grande chez nous cette année que les années précédentes et pour cause.

Si les années précédentes les estivants faisaient l'exode vers la Suisse c'est qu'attirés par une publicité savamment faite ils n'hésitaient pas à se diriger vers ces lieux, aujourd'hui la

© VILLE DE SISTERON

réalisation de ces voyages est plus coûteuse uniquement au change du franc, à la dépréciation de notre argent à l'étranger ; ils sont donc obligés de s'arrêter en France s'ils ne veulent pas supporter des voyages très onéreux.

Nous ne nous étendrons pas sur les beautés des sites de notre région que nous avons déjà décrits en d'autres temps, disons tout simplement qu'il n'ont rien a envier à ceux de la Suisse puisque chez nous il y a des montagnes boisées et arides, des bois giboyeux, des rivières poissonneuses et du bon air.

Evidemment notre région et celle de la Savoie sont toutes indiquées comme point terminus de ces voyages touristiques. C'est à nous de savoir retenir chez nous ces voyageurs au portefeuille garni si par son aspect de propreté notre ville frappe leur attention et enchante leur séjour.

Société de tir. — Il y a quelque part une subvention assez importante à toucher destinée à une société de tir pour l'entretien de son stand. Cette subvention, qui sans doute reviendra chaque année, remet en question la reconstitution d'une de ces sociétés.

Avant la guerre il y avait à Sisteron deux sociétés de tir, qui comme toutes leurs semblables ont sombré au début des hostilités. Elles appartenaient à deux sociétés sportives : le *Sisteron-Vélo* et la *Durance*. Nous ignorons si afin de ne pas se porter préjudice elles s'étaient fusionnées par la suite ; si elles le firent, elles firent bien, car nous ne voyons pas trop l'utilité de deux sociétés à Sisteron.

Afin de ne pas laisser périmer cette subvention, il est de toute utilité, il y a urgence même, à reconstituer une société de tir, indépendante des sociétés sportives, ayant sa direction personnelle. Nous croyons la chose faisable, persuadés d'avance qu'une personne tout à fait désintéressée pourrait très bien, sans difficultés, mener cette louable entreprise. Le moindre appel qui sera fait sera certainement entendu.

Si nous demandons avec insistance de faire revivre cette société qu'on veuille bien croire que ce n'est pas par esprit de revanche, mais simplement pour procurer à la jeunesse une distraction de plus, non seulement patriotique, mais saine et d'exercice physique ; et puis parce qu'il est nécessaire que Sisteron reprenne son aspect d'avant-guerre.

Déjà nous constatons avec plaisir que la musique et le « Sisteron-Vélo » reprennent leur activité et quel bel ensemble ce serait, si à ces deux sociétés venait s'ajouter une société de tir. ?

Qui ne se rappelle les magnifiques concerts donnés au stand de la 2e maisonnette par la Musique et le Tir ? et quel beau bal il s'ensuivait !

On dit qu'il reste un reliquat de fonds d'une ancienne société, si cela est, il nous semble que le moment est venu de reprendre sa reconstitution, de la rétablir sur de nouvelles bases et de faire appel à toute cette jeunesse exubérante d'entrain et amoureuse du plein d'air.

Nous sommes persuadés qu'il se trouvera parmi les jeunes une direction, une tête qui prendra l'initiative de réédifier une belle société de Tir, quant à nous, par avance, nous lui accordons tout notre appui

Conseil municipal. — Le Conseil s'est réuni mardi soir à 8 h. 30 sous la présidence de M. Thélène, maire.

A l'ouverture de la séance, M. le maire annonce que M. Honnorat, ministre de l'Instruction Publique, vient d'offrir à la mairie 2 superbes lithographies.

Demande Audibert, instituteur.

Le conseil accorde une indemnité de 250 francs à M. Audibert, instituteur adjoint.

Ecole Primaire Supérieure.

Le maire fait connaître au Conseil que le prix de pension de l'Internat à l'Ecole Supérieure qui avait été fixé dans une précédente délibération à 1000 francs, a été accepté par M. le Ministre de l'Instruction Publique.

Le Conseil donne satisfaction aux balayeuses de l'Ecole Supérieure en portant à 0,75 le prix de l'heure de travail qui était précédemment de 0,60.

Vétérinaire.

M. le maire donne lecture d'une lettre de M. Mallet, vétérinaire sanitaire, demandant le relèvement de son traitement primitivement fixé à 400 francs. Le Conseil décide de l'élever à 600 fr.

La question de faire venir un vétérinaire stable a été envisagée.

Cantonniers.

Le Conseil fait droit à une demande d'augmentation de MM. Féraud et Latil, cantonniers de la ville. Le traitement de M. Féraud est à 1500 fr. et celui de M. Latil à 1400 fr.

Balayage.

Le Conseil rejette une demande d'augmentation présentée par M. Masse, balayeur public. Le bail du balayeur expirant cette année.

Octroi.

Le Conseil relève les tarifs de l'octroi avant l'adjudication qui aura lieu à fin d'année.

Assistance.

Le Conseil donne un avis favorable aux demandes des chefs de famille qui lui sont présentées, admet en outre, au bénéfice de la loi du 14 juillet 1905 (pensions vieillards et incurables), de même que les demandes faites pour bénéficier de la loi du 17 juin 1913, sur les femmes en couches.

Approuve trois délibérations de la Commission administrative des hospices.

Collège.

Approuve le relèvement du prix de l'Internat du Collège.

Diverses demandes présentées par M. le Principal sont renvoyées à la Commission des Ecoles.

Energie électrique.

La demande faite par la Compagnie d'Energie électrique du Littoral méditerranéen relative au relèvement des tarifs est renvoyée pour études à la Commission des finances.

Achat de terrain.

Une Commission est nommée pour examiner la demande Audibert Maximin de Parésous, relative a l'achat d'une parcelle de terrain communal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h. 30.

Casino-Cinéma. — Ce soir à 8 h. 3/4. Soirée de gala : *La Reine des Poupées. LUI*, directeur de Cinéma. *Ravengar*, 10me épisode en 2 parties ;

Location au Casino au profit de la Caisse de l'Œuvre du Monument Commémoratif.

Prix ordinaire des places.

HUILES et graisses industrielles Huiles et savons.

Tarifs sur demande, Agents sérieux demandés dans chaque ville et commune de France, Situation intéressante et très lucrative. Ecrire : GLUTIN, à Salon. (B-du-R).

L'avenir du prolétariat. — Les pensionnés de la société sont informés que le payement des retraites aura lieu demain dimanche de 1 h. à 3 h 1/2 à la mairie.

Tombola. — En date du 22 avril M. le Préfet des Hautes-Alpes vient d'autoriser la ville de Gap a émettre 10.000 billets de 1 fr pour une tombola dont le produit sera affecté à augmenter la souscription ouverte en vue d'édifier un monument aux enfants des Alpes morts pour la Patrie.»

Puisqu'il y a autorisation à Gap, pourquoi la même autorisation ne serait-elle pas donnée dans les Basses Alpes. ?

Le procès Caillaux — Parmi les 91 sénateurs républicains qui ont voté l'acquittement de M. Caillaux, nous relevons les noms de MM. Michel et Perchot, sénateurs des Basses-Alpes.

—o—

Premier Mai. — Afin de se solidariser avec leurs camarades de la grande ville, les quelques-ouvriers que compte notre ville, chomeront pacifiquement la journée du 1er Mai.

—o—

Commandement territorial dans la 15me région. — Le Commandement des subdivisions de la 15me Région est en voie de modification de la manière suivante :

Siège de la subdivision de Nice, transféré d'Antibes à Nice.

Siège des subdivisions de Marseille Digne transféré de Marseille à Aix.

Siège des subdivisions de Nîmes Avignon, Privas et Pont-St-Esprit, groupé en un commandement unique à Avignon.

Les militaires des réserves ou les personnes étrangères à l'armée qui auraient à s'adresser aux généraux commandants les subdivisions sont avisés que cette nouvelle organisation fonctionnera le 1er mai en ce qui concerne la subdivision de Nice, dont le siège. à cette date, sera transféré d'Antibes à Nice.

Des avis ultérieurs feront connaître les dates auxquelles seront installés à leurs nouveaux sièges les commandants des autres subdivisions devant se déplacer.

Classement des animaux et voitures en 1910 — Il est rappelé aux intéressés que le classement à opérer en 1920 doit porter sur les chevaux, juments, mulets, voitures attelées susceptibles d'être requis pour le Service de l'Armée.

Tous les chevaux entiers, à l'exception ou seulement de ceux qui sont approuvés ou autorisés pour la reproduction devront être présentés aux commissions de classement.

Avis — Une place de concier ge a l'Ecole supérieure de notre ville est vacante. Les personnes désireuses de l'occuper peuvent dès aujourd'hui demander des renseignements au secrétariat de la mairie.

Service Automobile

SISTERON-MARSEILLE

1e DÉPART : Mardi 4 mai 6 heures du matin ;

2e DÉPART : vendredi 7 mai, rue Porte de Provence

Prix d'un seul trajet : 20 fr.

Renseignements : M. Latil voiturier aux Combes.

Casino-Théâtre. — C'est après-demain lundi 3 mai que sera donné dans notre ville l'unique représentation de l'immense succès parisien " LES NOUVEAUX RICHES " donné par la troupe du théâtre Sarah *Bernhardt*. C'est trois heures de fou rire en perspective !

La location sera ouverte comme d'usage.

—o—

Avis

Grande liquidition d'un grand stock de savon par colis postaux nos prix sont ainsi établis, colis postal de 10 kig. brut contre remboursement 30 frs., les deux colis 58 frs rendu franco votre gare. Ecrire savonnerie à BOUC-BEL-AIR (Bouches-du-Rhône).

Monument commémoratif. — Nous croyons pouvoir annoncer que sur les instances de M. Baron député des Basses-Alpes, M. le ministre de la guerre vient de faire don au Comité du Monument Commémoratif de trophées allemands qui orneront le monument qu'on projette d'élever à la mémoire des morts de la guerre.

—o—

C'est inoui

Pour 15 jours seulement la moroquinerie Simili offre un riche sac à main pour dame 1 noble partefeuille pour homme 4 poches 1 riche porte-cartes 2 poches 1 porte-monnaie idéal sans couture et un magnifique porte-plume réservoir stylo Les 5 articles franco contre mandat ou remboursement 16 fr. 50 Ecrire Maroquinnerie Simili à BOUC-BEL-AIR (Bouches-du-Rhône).

Quelques mauvaises langues en y ajoutant les *Inquiets et Inquiétants*, ont fait courir le bruit que la *Fanfare dou Boumas*, était en sommeil depuis une quinzaine de jours, parce qu'elle avait trop ingurgité de Bannetons au beurre et au bras d'avé pendant l'Ami Carême.

Nous donnons un démenti formel sur tous ces faux cancans.

Pour prouver que cette société est en excellente santé et qu'elle n'a jamais eu *l'ensephalite durmarèle*, la *Fanfare dou Boumas* donnera demain au soir, 2 Mai, dans la salle du Café-Casino, un bal populaire avec grand orchestre, avec un répertoire nouveau et inédit.

Au grand pastis dansant qui aura lieu vers une heure du matin, le Rigodon sera joué par la Fanfare, ainsi que la Bamboula, la Polka des Pieds Plats et la Valse des Ambounigous.

Pour nos charmantes et gracieuses danseuses entrée libre.

Pour les cavaliers 1 fr. 50 au parterre.

Le Président,
Crin Crin Spinelli.

C'est incroyable

La Bijouterie or simili offre pour 15 jours seulement à titre de réclame. une belle épingle de cravate pour homme, montée sur pierre, une belle giletière pour homme, 1 magnifique sautoir pour dame, un superbe tour de cou avec son petit cœur médaillon pour dame et une magnifique broche pour dame montée sur pierre. Les 6 articles rendus franco contre mandat ou contre remboursement vingt francs 75 c. Ecrire Bijouterie Simili à BOUC-BEL-AIR (Bouches-du-Rhône)

© VILLE DE SISTERON

Emphysème pulmonaire

L'emphysème est causé par la dilatation des alvéoles pulmonaires l'air circule mal dans les bronches, et la régénération du sang reste imcomplète. Comme l'asthme l'emphysème donne lieu à des crises d'étouffement et se traite de même. Le meilleur remède à employer est la poudre Louis Legras, qui calme instantanément les plus violents accès et guérit progressivement. Une boîte est expédiée contre mandat de 2 fr. 95 (impôt compris) adressé à Louis Legras 139 Bd Magenta à Paris.

EXTRAIT

des minutes du Greffe

du

Tribunal Correctionnel de SISTERON

(Basses Alpes)

Par jugement du Tribunal correctionnel de Sisteron (Basses-Alpes) en date du seize Avril mil neuf cent vingt rendu contradictoirement, les nommés :

1° *PAVON Louis, Michel, Rodolphe, âgé de 39 ans, né à Saint Vincent, (Basses-Alpes), y demeurant et domicilié, boulanger ;*

2° *GONSAUD, Marius, Albert, âgé de 52 ans, né à Saint-Vincent, (Basses-Alpes), y demeurant et domicilié, boulanger ;*

3° *BONTOUX, Marius, Simon, âgé de 54 ans, né à la Motte, (Basses-Alpes), demeurant et domicilié à Sisteron, minotier ;*

4° *RICHAUD Ernest, Adolphe, Lorent, âgé de 40 ans, né à Vitrolles, (Hautes-Alpes), demeurant et domicilié à Sisteron, minotier ;*

5° *RICHAUD Auguste, Charles, Joseph, âgé de 42 ans, né à la Saulce (Hautes Alpes), demeurant et domicilié à Sisteron, minotier ;*

ont été condamnés pour infractions aux décrets sur le Ravitaillement National ;

PAVON et GONSAUD, à **16** *francs d'amande chacun par application des articles 3 du décret du 27 juin 1916 et 2 de la loi du 10 février 1918 ;*

BONTOUX, RICHAUD E. et RICHAUD A., à **500** *francs d'amende chacun par application des articles 39 du décret du 30 novembre 1917 et 2 de la loi du 10 février 1918 ;*

et tous les susnommés conjointement et solidairement aux dépens.

Le Tribunal a ordonné, en outre, que ce jugement sera publié par extrait aux frais des condamnés, BONTOUX, RICHAUD E. et RICHAUD A. dans le journal Sisteron-Journal.

Pour extrait certifié conforme,
Le Greffier du Tribunal,
J Giraud.

Vu au Parquet,
Le Procureur de la Réqublique,
Illisible.

Etude de Me Pierre BOREL
Chevalier de la Légion d'Honneur
notaire à **Sisteron**
Mort pour la France

VENTE

aux enchères publiques et volontaires

fixée au **Dimanche seize Mai 1920** à deux heures de l'après-midi à **Valernes, dans la salle de la** Mairie, par le ministère de Me Paul Borel, suppléant.

UNE

BELLE PROPRIÉTÉ

RURALE

appelée la BASTIDE NOBLE, composée de Bâtiments d'habitation et de ferme en bon état, loges à porcs, cour, remise, vaste terrasse, fontaine près des bâtiments, avec un jardin arrosable, pré d'un hectare vingt-deux ares vingt centiares sans redevance d'arrosage, terres labourables, arbres fruitiers, amandiers, chênes, bois taillis, bois forestiers et de pins, d'une contenance totale de quarante et un hectares quatre vingt huit ares sept centiares, sise dans la commune de **Valernes** (Basses-Alpes), confrontant : au levant Antoine Heyriès, au midi les héritiers Machemin, au couchant le canal de Saint-Tropez et route de la Motte, au nord Antoine Heyriès.

Mise à prix : . . . 12.000 fr.

On traiterait avant les enchères.

Pour tous renseignements, s'adresser à Me Borel, dépositaire du cahier des charges, et pour visiter et traiter à M. Paulin Doussoulin, propriétaire de la Bastide Noble à Valernes.

Etude de Me PIERRE BOREL
Chevalier de la Légion d'Honneur
notaire à **Sisteron**
Mort pour la France

Deuxième Insertion

Suivant acte reçu par Me Paul BOREL, suppléant, le seize Avril mil neuf cent vingt, M. **Damase, Aimé, LAUGIER**, pharmacien, demeurant à **Sisteron**, a vendu moyennant le prix énoncé dans l'acte à M. **Séraphin, Louis, Marcellin BŒUF**, pharmacien, demeurant ci-devant à **Saint-Maximin** (Var) et aujourd'hui à **Sisteron**, tout le **Fonds de commerce de Pharmacie** appelé " *PHARMACIE CENTRALE* ", située à **Sisteron**, rue Droite N° 44, comprenant les éléments incorporels, clientèle, enseigne et droit au bail, le matériel et mobilier servant à l'exploitation et les marchandises neuves.

Les oppositions doivent être faites en l'étude de M. BOREL, notaire à Sisteron, où domicile a été élu dans l'acte.

Etude Me Pierre BOREL
Chevalier de la Légion d'Honneur
Mort pour la France
notaire à **Sisteron**

Adjudication

DEFINITIVE

sur surenchère du dixième

fixée au **Dimanche 9 Mai** mil-neuf cent vingt, à **Sisteron** à 2 heures de l'après-midi, en l'étude de Me BOREL

Une TERRE

labourable et arrosable

située à **Sisteron**, quartier de Sarrebosc, Nos 1070, 1071, 1072, section B, avec une partie en vague.

Mise à prix : . 555 fr. 50

Pour tous renseignements, s'adresser à Me Paul BOREL, suppléant.

P. Borel

FABRIQUE DE CHAUSSURES

Autran Adolphe

11, Rue de Provence, SISTERON. Basses-Alpes

GRAND ASSORTIMENT

de CHAUSSURES de LUXE et de TRAVAIL
ENFANT - FILLETTE - DAME - HOMME

— à des prix très modérés —

GROS ET DETAIL

Bottes DAMES *à partir de 40 francs*
Brodequins forts HOMMES *à partir de 50 francs*

AUX GALERIES SISTERONNAISES

Raoul COLOMB
Traverse de la Place, SISTERON

MAISON DE CONFIANCE

Nouveautés Lainages Soieries
Toiles et tissus
Lingerie Bonneterie
Confections pour Hommes, Dames et Enfants
VÊTEMENTS SUR MESURE
(Grand choix de Complets pour Démobilisés)

M. Raoul Colomb mobilisé pendant la durée de la guerre, reprenant définitivement la direction des **Galeries Sisteronnaises** remercie sa clientèle de l'avoir toujours honoré de sa confiance et l'informe qu'il fera comme par le passé tous ses efforts pour la contenter en lui offrant le choix le plus complet de ses marchandises aux prix les plus modérés.

Meubles en tous genres et de tous styles

EBENISTERIE
—
POSE
DE RIDEAUX
ET TAPIS
—
SOMMIERS

Ancienne Maison V. COLOMB
Fondée en 1850

Emile Pellegrin

Successeur de Georges DIERO
26, Rue Saunerie: 26
SISTERON

TAPISSERIE
—
FAUTEUILS
et
CANAPÉS
—
REPARATIONS

CYCLES ET MOTOS

Accessoires, Outillage, Pièces détachées

PNEUS - CHAMBRES A AIR - BOYAUX

Charles Féraud

27, RUE DROITE, SISTERON

VENTE-ACHAT-ECHANGE-REPARATIONS

Epicerie-Droguerie Vve A. TURIN

Rue de l'Horloge — SISTERON

Spécialités de Café, Chocolats et Cacaos
Mastic pour le greffage ; Cire à cacheter les bouteilles
Légumes secs ; Morue 1er choix
Sulfate de fer et de cuivre ; Farine de lin ; Moutarde
Parfumerie ; Savons de toilette ; Bois et savon de Panama ; Essences
Alcool de Menthe ; Eau des Carmes
Teintures. — Peintures — Antirouille. — Eponges

Bouillies pour le Sulfatage des Vignes

Droguerie Vve TURIN, rue de l'Horloge, Sisteron

© VILLE DE SISTERON

GARAGE MODERNE

AUTOMOBILES — CYCLES — MOTOCYCLETTE

VENTE **'PEUGEOT'** ECHANGE

HUILE, ESSENCE, STOCK MICHELIN

LOCATION D'AUTOMOBILES, prix très réduits — TRANSPORTS DE POIDS LOURDS

MACHINES A COUDRE

FRANCIS JOURDAN

Rue de Provence, (à côté du Casino) SISTERON — Basses-Alpes

BIJOUTERIE - HORLOGERIE - ORFEVRERIE

BIJOUX DES ALPES

LOUIS BELLE

53, Rue Droite, à SISTERON

GRAND ASSORTIMENT EN MAGASIN -- PARURES DE MARIAGE

Bijoux et articles pour Cadeaux

Orfèvrerie en écrins

Articles pour fumeurs - Or et Argent

Bijoux sur commande

Réparations et transformations en tous genres

Montres — Pendules — Réveils de toutes marques

LUNETTERIE FINE et sur ORDONNANCES

RÉPARATIONS - GRAVURE

A la Belle Jardinière

RUE DROITE

Lingerie - Bonneterie - Trousseaux

Layettes - Corsets - Parapluies - Cravates

Dépôt du gant Perrin de Grenoble

Grand assortiment de manteaux et fourrures pour Dames et Enfants

Grand choix de blouses, robes, jupons, combinaisons, imperméables, etc.

Mme MORÈRE

SISTERON — BASSES-ALPES

Ferblanterie - Zinguerie - Plomberie - Vitrerie

INSTALLATION EAU ET GAZ

VENTE ET ACHAT

de Fourneau, Poèle, Buanderie, Bicyclettes et objets de toute nature — Faire offre

A. CLÉMENT

50, RUE DROITE — SISTERON

Les produits alimentaires, hygiéniques pour régime

F. GIRAUD 124 Avenue Thiers LYON

PAINS MOUSSELINE

FLUTES MOUSSELINE

FARINEUX DIVERS

sont les meilleurs, les plus légers et les plus nourrissants

Dépôt : AUDIBERT, épicier, rue Droite, Sisteron

Imprimerie — Papeterie — Librairie

MAROQUINERIE

Pascal LIEUTIER

25, Rue Droite — SISTERON — Basses-Alpes

Cahiers scolaires "La Cigale" papier de choix — Encres — Papier à lettre fantaisie

Registres -- Imprimés en tous genres -- Romans, Livres scolaires, sujets de broderie

Le gérant,

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre, le Maire,

© VILLE DE SISTERON